



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION

Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Sophie
STRUGALA
Rédactrice principale 2^{nde} cl.
LG/SST

Arrêté n° 2025-918
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20250521-arrete2025-918-AR

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/05/2025

NOMENCLATURE :

**ARRETE PORTANT SUR LE CONCOURS DE
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION
D'UN RESTAURANT SCOLAIRE EN CENTRE
VILLE (AM25025) - DÉSIGNATION DES
MEMBRES DU JURY COMPOSANT LE TIERS DE
PERSONNES QUALIFIÉES**

Le Maire de la Ville de Lens,
Président de la Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et
notamment les articles R.2162-18, R.2162-22 et
R2162-24,

Considérant qu'une procédure de concours en vue
de l'attribution d'un contrat de Maîtrise d'œuvre pour
la construction d'un restaurant scolaire en centre-
ville a été lancée le 24 avril 2025,

Considérant qu'un jury doit intervenir à différents
stades de cette procédure,

A R R E T E

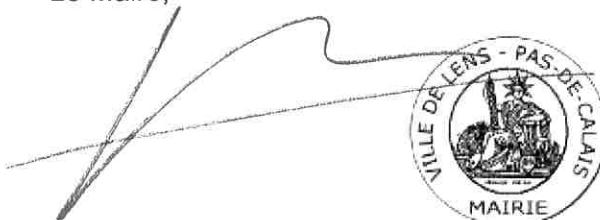
ARTICLE 1 : Les 3 membres qualifiés qui composeront le tiers de personnes qualifiées
membres du jury sont les suivants :

Prénom NOM	Qualification
Benoît VILLESANGE	Architecte / HQE / Concepteur cuisine
Bruno EVRARD	Missions d'ingénierie à toutes les phases d'études et de réalisation dans les domaines tertiaire, industrie et hospitalier (fluides et encadrement de toutes les spécialités)
Stéphane MALDRIE	Architecte urbaniste

ARTICLE 2 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité,
l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente
décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens :
www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 21/05/2025

Le Maire,



VILLE DE LENS - PAS DE CALAIS
MAIRIE